

SEANCE DU 24 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre février à 20 heures 00 minutes, les Membres du Conseil municipal de la commune légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunions de la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

Etaient présents : MM : BEAUDOUIN Marie-France, DUCROQ Philippe, PETIT Yves, CURY Christelle, DANNEBEY Barbara, MONTIER Nadine, LECOQ Gérard, LARGILLET Marc, FAUVEL Catherine, LEURY Tony.

Excusés : HALBOURG Eric, DOURY Fabienne, qui ont donné procuration BIARD Christophe, HARDIER Mauricette, RENOULT Jean-Luc.

Mme DANNEBEY Barbara est élue Secrétaire

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE

Sous la présidence de Mr Gérard LECOQ, doyen, Mme le Maire présente le compte administratif 2014. Il est arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement solde créditeur 204 557.34 €

Section d'investissement solde créditeur 60 598.23 €

Après l'avoir étudié les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif

Affectation du résultat de fonctionnement :

excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 0 €

report à nouveau créditeur ligne 002 : 204 557.34 €

Il est accepté à l'unanimité des votes.

Mme le Maire reprend la présidence de séance

SUBVENTIONS 2015

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au BP 2015 :

CCAS	4 500	Anciens Combattants	610	Régie de Transports	0
ASM Football	2 000	Mission Locale	825	ADMR	0
ASM Tennis de table	1 050	Gincaux	100	Amicale des Aînés	690
Malta en fête	1 500	Amicale des Maires	80	Motteville Informatique	300
Croix Rouge France	0	Téléthon	250	Amicale pompiers Yerville	150

TAUX DES 4 TAXES 2015

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil vote à 6 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions une augmentation de 3 % des taux des taxes 2015, ce qui les fixe comme suit :

Taxe d'habitation 15.89 CFE 16.97

Foncier Bâti 18.29 Foncier non bâti 36.71

INDEMNISATION D'ASSURANCE

Mme le Maire informe le Conseil que AXA, assureur de la commune indemnise les dégâts relevés sur les vitraux de l'église suite à l'orage de juillet 2014 à hauteur de 4 626.61 € et qu'il accorde à la commune une remise de 1029.24 € sur la cotisation du contrat multirisques commune. Le Conseil accepte l'indemnisation et la remise.

PLATEAU RALENTISSEUR

Mme le Maire propose aux Conseillers l'intervention d'un bureau d'études pour l'élaboration du projet, le suivi de l'appel d'offre et des travaux du plateau ralentisseur.

Le bureau d'études V3D Concept a remis une estimation pour les travaux et la maîtrise d'œuvre ; l'ensemble s'élève à 23 030 € HT.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil considérant la nécessité de l'intervention d'un homme de l'art dans l'élaboration du plateau ralentisseur, décident :

De faire appel au bureau d'études V3D Concept pour les missions précitées

- d'accepter le montant de la prestation
- d'inscrire le financement au BP 2015
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires au dossier

TRAVAUX DE VOIRIE HAMEAU DE RUNETOT

Considérant la complexité des travaux de voirie hameau de Runetôt, Mme le Maire propose au Conseil l'intervention du bureau d'études V3D Concept pour l'étude préliminaire, le suivi de l'appel d'offre et le suivi des travaux.

Le conseil demande que soit fourni un devis pour l'ensemble des prestations ainsi qu'une estimation pour les travaux.

FAUCHAGE DES TALUS 2015

Mme le Maire présente le devis fourni par l'entreprise ETA Valleville ; pour 2 passages il s'élève à 1200 € HT (1440 € TTC). Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil acceptent le devis pour son montant.

SALLE DES FETES

Mme le Maire rappelle que le système de ventilation de la salle des fêtes ne fonctionne pas comme il le devrait. L'entreprise HARLIN est venue constater l'avarie et a fourni un devis pour la reprise du travail ; il s'élève à 16 510 € HT. Après en avoir délibéré les Membres du Conseil demandent que soit présenté un second devis afin de prendre une décision.

ABRIBUS HAMEAU DE RUNETOT

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise Ducroc pour un abribus rustique de facture traditionnelle ; il s'élève à 7 262.92 € HT (8 715.50 € TTC) ; elle présente ensuite celui de l'entreprise Louvel pour un abribus rustique de facture plus ordinaire ; il s'élève à 4549.99 € HT (5187.00 € TTC).

Les membres du conseil, après en avoir délibéré décident de demander à l'entreprise Ducroc un second devis présentant des prestations plus simples, afin de pouvoir comparer et prendre une décision au cours d'une prochaine réunion.